



Etablissement public  
du Marais poitevin

COMPTE RENDU DU 15<sup>ÈME</sup> COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 DU MARAIS POITEVIN

**le 10 mars 2022 salle Othello à Mareuil-sur-Lay-Dissais**

### **Ordre du jour**

---

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Bilan des actions 2021
- Présentation et validation du nouveau document d'objectifs
- Points divers



Établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité

Établissement public du Marais poitevin – 1 rue Richelieu – 85400 LUÇON – Tél. 02 51 56 56 20 – [contact@epmp-marais-poitevin.fr](mailto:contact@epmp-marais-poitevin.fr)

## Compte rendu

**Monsieur Johann Leibreich**, Président du Comité de pilotage ouvre la réunion et remercie les participants. Il rappelle l'historique du site Natura2000 et le rôle de l'EPMP, opérateur du site. Il indique que ce comité de pilotage qui n'a pas pu se réunir dernièrement et que c'est l'occasion de revenir sur les actions portées sur le territoire en 2020 et 2022, mais surtout de présenter le futur document d'objectifs qui a été construit avec les différents acteurs au cours des 3 dernières années.

**Madame Séverine Vachon** rappelle que le territoire travaille aux côtés de l'EPMP depuis 2012. Ce qui était vu comme une contrainte est aujourd'hui un outil très intéressant qui permet d'œuvrer sur l'environnement et au soutien de l'élevage, important pour les prairies, ainsi que pour les acteurs qui œuvrent pour la préservation du patrimoine naturel. Ce DOCOB et ce comité de pilotage sont particulièrement importants : la présentation qui va être faite des actions 2021 et la validation du DOCOB engagé depuis 3 ans. Ce travail va être présenté par les animateurs, Alain Texier et Odile Cardot, qu'elle remercie et avec Simon-Pierre Guilbaud pour l'EPMP. Le contexte international a aussi un impact et amènera à s'interroger sur les moyens financiers futurs. Elle salue l'énergie émise par l'ensemble des acteurs et de manière collaborative entre l'EPMP et le Parc.

**Madame Odile Cardot** indique que le comité de pilotage va se dérouler en trois points :

- Rappel de Natura 2000 en Marais poitevin et des outils
- Les actions réalisées en 2021
- Présentation et validation du nouveau DOCOB

### Introduction

L'EPMP est la structure opératrice depuis 2012 ; le Parc naturel régional est la structure animatrice pour le compte de l'État depuis 2004. Le comité de pilotage permet d'ajuster et valider les différentes étapes de la mise en œuvre du document d'objectifs et aujourd'hui de valider le second document d'objectifs pour le territoire. Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux tiers de la zone humide : 68 023 hectares. Il est concerné par deux zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la Directive habitats, l'une en Vendée et l'autre en Nouvelle-Aquitaine pour la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres, et une zone de protection spéciale (ZPS) qui couvre l'ensemble au titre de la Directive oiseaux.

L'élaboration du nouveau document d'objectifs a donné lieu à un diagnostic biologique qui a permis de réviser le nombre d'espèces et habitats qui justifient l'intérêt du site et sa désignation au titre européen en tant que site Natura 2000. Au total, on recense 33 habitats naturels depuis le littoral jusqu'à la Venise verte, dont 4 prioritaires : des insectes, 27 mammifères, une fougère aquatique avec la seule station de Vendée, 18 amphibiens et reptiles, un mollusque extrêmement petit qui se trouve

dans les roseaux. Pour la directive oiseaux, pas moins de 94 espèces justifient le classement du Marais poitevin en tant que zone Natura 2000.

### **Outils apportés par Natura 2000 sur le territoire**

Le classement au titre de Natura 2000 permet au territoire de bénéficier d'un ensemble d'outils qui peuvent se décliner autour de 5 points :

1. En matière de concertation, le comité de pilotage rassemble un grand nombre de structures et d'acteurs sur le territoire pour débattre des questions environnementales dans le Marais poitevin. Le document d'objectifs se veut avant tout un document partagé, écrit à plusieurs mains.
2. Le suivi des espèces et des habitats naturels du Marais poitevin occupe une place importante. Pour ce faire, le premier document d'objectifs a permis l'élaboration d'un observatoire du patrimoine naturel. C'est un outil au service du territoire pour suivre l'évolution de la biodiversité qui regroupe pas moins de 60 structures.
3. Le renforcement de la réglementation avec des études d'incidence souvent nécessaires pour des projets sur les territoires et qui viennent en complément de réglementations déjà existantes.
4. Le site Natura 2000 permet aux acteurs de bénéficier des outils spécifiques qui donnent lieu à des financements : pour les terres agricoles, les mesures agroenvironnementales ; les contrats Natura 2000 pour ceux qui ne sont pas exploitants agricoles ; la charte Natura 2000 qui est une reconnaissance des bonnes pratiques.
5. Les autres outils et programmes d'actions, en grand nombre et qui incluent les contrats territoriaux ou les programmes Life mis en place sur le territoire avec des fonds européens ; et les actions des acteurs qui viennent concourir à la bonne atteinte des objectifs liés à Natura 2000.

- **Bilan des actions 2021**

### **Point sur l'animation des actions du DOCOB**

Concernant l'observatoire du patrimoine naturel, il permet de connaître, suivre, comprendre et évaluer le bon état de conservation de la biodiversité dans le Marais poitevin en lien avec les activités humaines. Il permet aussi de valoriser les résultats, de faire de la pédagogie et de la sensibilisation. A ce titre, chaque année une journée de restitution est organisée pour présenter les résultats à 140 personnes.

La grande nouveauté de ces deux dernières années est la mise en ligne d'un atlas des espèces. Une quinzaine de structures y contribuent dont les trois Départements, les deux Régions et le réseau d'acteurs.

Natura 2000 accompagne la réglementation : l'animateur a pu soutenir 150 structures et acteurs qui avaient besoin d'études d'incidence pour faire aboutir leur projet. Dans 99 % des cas, les études

d'incidences ne donnent pas lieu à des interdictions, mais bien à un accompagnement raisonné du projet.

Les contrats Natura 2000 sont un outil spécifique à Natura 2000 qui peut être porté par des syndicats hydrauliques, des particuliers, des associations. Depuis une dizaine d'années, pas moins de 32 contrats pour un montant total de 791 000 € ont été signés. En 2021, 3 chartes ont été engagées. En 2020 et 2021, 3 contrats ont été déposés dont 2 par des particuliers à La Grève-sur-Mignon et à Triaize. Un contrat a été finalisé avec la création d'une grande mare et du curage sur un réseau hydraulique d'intérêt non collectif.

**Monsieur Simon-Pierre Guilbaud** aborde les mesures agroenvironnementales. En 2020, il y avait 19 460 hectares contractualisés en MAEC sur le territoire. Dans la programmation 2015-2020, plusieurs objectifs avaient été identifiés, dont principalement le maintien des prairies humides et le soutien de la filière élevage.

Cela se ressent dans les mesures herbagères contractualisées : 38 % au niveau 1, 45 % en niveau 2 et 14 % sont liées à des mesures de maintien de l'eau dans les dépressions et les baisses.

Il y a une évolution depuis 2015 du dispositif MAE avec une baisse des surfaces engagées entre 2019 et 2020 de près de 3 000 ha. Il faudra s'interroger, dans le cadre de la future programmation qui va être mise en place à partir de 2023, sur cette baisse.

Malgré cette baisse, l'enjeu lié au maintien des prairies permanentes est tenu, puisque depuis 2004, ces surfaces augmentent.

**Monsieur Alain Texier** présente le programme Life nature baie de l'Aiguillon animé par le Parc et les conservateurs de la baie de l'Aiguillon. Il se termine en 2022 et a permis de finaliser toutes les actions de protection de la pointe de l'Aiguillon, notamment le déplacement d'une digue à la Prée Mizotière, et aussi d'étudier l'ensemble des déplacements de différentes espèces de canards. Un dispositif de suivi de la qualité d'eau et un chantier important d'enlèvement des crassats sur la vasière de la baie ont également été menés dans le cadre de ce programme. L'ensemble de ces éléments va être restitué à l'occasion d'un colloque les 6 et 7 avril à La Rochelle.

Une action pilotée par le Parc naturel marin est mise en avant : la protection du gravelot à collier interrompu. Cet oiseau niche entre avril et juin sur les hauts des plages, avec 46 couples identifiés en 2021. Cette action qui s'intègre dans le programme national de protection est mise en œuvre par différents partenaires : conservateurs des réserves, OFB et LPO avec la pose de panneaux sur les plages de la pointe de l'Aiguillon, La Faute-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer et Longeville. Des actions similaires avaient été engagées entre 2003 et 2009 par le PNR, l'ADEV, la LPO et l'ONCFS.

Le programme « Marais communaux » contribue au DOCOB, à travers différentes actions : parcs de contentions, aménagements hydrauliques sur certains marais, suivi du parasitisme, dispositif de suivi du développement de la jussie sur le communal de Lairoux avec des tests de méthode de lutte lorsqu'elle se développe sur les parties basses des prairies, en dehors des fossés.

D'autres actions de valorisation des milieux naturels ont été conduites : reconversion de 5 ha de cultures en prairie, restauration et création de mares pour le pélobate cultripède, espèce prioritaire

pour le Marais poitevin en termes d'enjeux, remplacement de pâturages à l'aide de chevaux pour ouvrir des parcelles dunaires, plantations de haies sur différentes communes sur un peu plus d'un kilomètre. Ces actions contribuent à la mise en œuvre de Natura 2000.

**Monsieur Simon-Pierre Guilbaud** indique qu'il y a un ensemble d'outils sur le territoire qui servent la mise en œuvre du document d'objectifs. Nous pouvons citer les contrats de marais et règlements d'eau. En intégrant davantage la dimension environnementale dans la gestion de l'eau, ces outils répondent aux enjeux qui sont poursuivis sur le document d'objectifs. Sur le volet contrats de marais : près de 59 000 hectares sont couverts par la démarche (60 % du territoire). Il y a aussi tout un ensemble de travaux d'accompagnement qui sert les enjeux de biodiversité. A titre d'exemple, des travaux ont été effectués récemment dans le contrat de marais de Suiré, Sourdon, Luché avec des enjeux boisements humides et grenouille agile pour maintenir une ligne d'eau plus importante au printemps en lien avec le cycle de reproduction des grenouilles, et conserver ainsi un caractère plus humide dans le boisement. Une frayère à brochets a été restaurée, travaux portés par la Fédération de pêche dans le contrat de marais aux Magnils-Reigniers.

Autres outils : les contrats territoriaux, ex-CTMA qui à travers des actions sur les berges, les voies d'eau et le lit majeur contribuent à la mise en œuvre du document d'objectifs et des différentes actions qu'il porte. Citons la résorption du piétinement et de la dégradation de berges par la confection d'abreuvoirs, l'adoucissement de berges, la plantation d'hélophytes sur le secteur du Poiré-sur-Velluire et la mise en défens des berges. On retrouve ainsi une fonctionnalité intéressante de la voie d'eau et de la berge. La continuité piscicole est une autre action phare portée dans ces contrats territoriaux qui apporte une réponse aux problématiques de migration de nos espèces piscicoles.

**Monsieur Alain Texier** mentionne l'engagement, inscrite dans la charte du PNR, la labélisation du Marais poitevin au titre de la convention de Ramsar. Il s'agit d'une reconnaissance internationale des actions qui sont portées sur la zone humide. Il y a eu une phase de consultation assez large depuis 2018 avec un comité de suivi composé de plusieurs membres du COPIL. Le périmètre arrêté est le site Natura 2000 étendu à quelques boisements et prairies, soit à peu près 69 000 hectares. En 2021, il y a eu une phase de consultation de l'ensemble des organismes publics, collectivités, conservatoire du littoral et associations afin que le dossier soit transmis au printemps 2022 à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Une nouvelle phase d'instruction du dossier passera par le Ministère de l'écologie et l'association nationale Ramsar.

En conclusion, cet ensemble d'actions ne passe pas que par le Parc ou l'EPMP, mais c'est l'ensemble des acteurs, à travers leurs outils, qui contribuent à la mise en œuvre des actions inscrites dans le document d'objectifs. Parmi les sujets non abordés aujourd'hui : la politique d'acquisition foncière, les continuités piscicoles sur les grands axes Lay et Sèvre comme les travaux en cours de la passe à poissons de Morteveille, d'autres passes à poissons créées par l'Institution, beaucoup de travaux dans le cadre des PAPI (bande des 100 mètres autour de la baie de l'aiguillon), des actions portées par le Parc naturel marin ou inscrites dans les plans de gestion des réserves naturelles nationales et régionales, etc. Des actions seront présentées lors des prochains COPIL ainsi que les dotations Natura 2000 pour des communes dans la future loi qu'on appelle 3DS.

**Monsieur Henri Bonnet** remarque qu'en Charente-Maritime, à chaque fois que l'eau est maintenue très haute, à partir du printemps, les frênes meurent.

**Un intervenant** indique que la végétation des bords de fossés et canaux était auparavant saumâtre ; on trouvait des insectes dans certains endroits des marais desséchés. L'eau est peut-être trop haute à certaines périodes avec la réglementation et il n'y a plus de végétation. Pour lui, le problème le plus grave du marais aujourd'hui est une détérioration sur l'ensemble du marais. Il y a du pieutage le long des routes, mais on ne pourra pas faire de même sur tout le marais pour maintenir les berges. En raison de la qualité de l'eau ou de la réglementation, il y a un très gros problème.

**Monsieur Johann Leibreich** répond que c'est un problème multiforme. Cela a été présenté succinctement, mais le dossier contrat de marais règlement d'eau est un univers en soi où la négociation avec tous les acteurs locaux occupe une place importante. Ce sont des initiatives prises il y a déjà dix ans, mais c'est dans le cadre d'un groupe de travail local que les règles de gestion des niveaux d'eau qui couvrent toute l'année sont définies. Ces règles de gestion doivent intégrer les contraintes agricoles, de l'environnement, en particulier des contraintes botaniques. Les desiderata sont émis par les acteurs environnementaux et l'objectif est de trouver un bon compromis dans cette gestion des niveaux d'eau, de trouver le meilleur point d'accord pour favoriser à la fois la biodiversité qui est un objectif important sur Natura 2000, mais aussi pour intégrer les contraintes des usagers sur le territoire. Il n'a pas connaissance que ces règles de gestion de l'eau ont un effet néfaste sur la végétation rivulaire. Ces règles de gestion de l'eau prévoient des niveaux élevés en hiver ou au printemps et puis un ressuyage lent et progressif pendant la période estivale. Il y a bien une variation avec des niveaux d'eau plus élevés en hiver, plus bas en été. Ces variations de niveaux d'eau sont favorables à l'installation de la végétation rivulaire. Logiquement des résultats favorables surviennent puis on peut accompagner le cas échéant ces travaux de gestion par des plantations, de l'adoucissement de berges. Les problèmes sur les canaux sont variés et il y a en particulier cet effondrement de berges qui bien souvent s'accompagne d'un élargissement des canaux. Les travaux de pieutage et d'adoucissement visent à stabiliser les berges. S'ils sont accompagnés par des plantations, on les stabilise durablement. Ces travaux en effet ne peuvent pas être mis en place partout. Les syndicats mixtes en particulier ont une programmation. Deux contrats territoriaux eau viennent d'être renouvelés sur la Sèvre Niortaise - Mignon et sur l'Autize. Les syndicats mixtes s'efforcent de résoudre ce problème. De nombreux canaux sont quasiment abandonnés aujourd'hui, en particulier le réseau tertiaire. Il n'y a pas de solution miraculeuse. Tout le linéaire n'est pas traité. Ces travaux qui sont mis en place, aussi bien les règles de gestion de l'eau que les travaux sur les rives, contribuent à stabiliser les canaux et à améliorer la fonctionnalité hydraulique et biologique. Une critique frontale de ce qui est fait ne paraît pas opportune, mais il peut y avoir bien sûr des améliorations.

**L'intervenant** indique que des pans entiers tombent. Des dommages sont irréversibles. Des fossés de 3 mètres autrefois en font 6, il faut les refaire tous les 5 ans, car ils sont envasés. La qualité de l'eau est boueuse.

**Monsieur Johann Leibreich** note que ce problème d'élargissement de canaux est bien connu. Il y a une limite dans l'intervention car tout cela coûte cher. Il n'est pas possible de traiter tout le linéaire de canaux du marais. Les syndicats mixtes en particulier ont des programmations en priorisant les secteurs à entretenir.

- **Présentation et validation du nouveau document d'objectifs**

**Monsieur Alain Texier** indique que le premier document d'objectifs Natura 2000 a été validé en 2003. Il a fait l'objet d'une évaluation en 2015-2016, et en 2018 le comité de pilotage a lancé la procédure de réécriture. Un diagnostic de territoire a été réalisé de 2018 à 2019 avec un état des lieux des habitats et des espèces, mais aussi un bilan socioéconomique comprenant un diagnostic agricole réalisé par les Chambres d'agriculture et présenté en avril 2019.

Toute l'année 2019 a été consacrée à l'identification des enjeux et des objectifs du futur document d'objectifs présentés en décembre. En 2021, le travail a porté sur l'élaboration des fiches actions. Aujourd'hui, l'objectif est de présenter l'ensemble des documents. Cette phase de concertation s'est appuyée sur 5 groupes de travail composés des membres du COPIL sur les milieux aquatiques, la biodiversité, l'agriculture, l'éducation au développement durable et le littoral. Un peu plus de 70 réunions individuelles et des entretiens avec différents acteurs ont été conduits : CRC, communautés de communes, acteurs environnementaux et agricoles, certaines communes, tous les acteurs socioéconomiques du territoire. Un cadrage apporté par six réunions avec les services de l'Etat qui porte la politique Natura 2000 en France a également été pris en considération. Au final, un document de 600 pages a été rédigé et décliné en trois tomes : un sur l'ensemble des états des lieux présentés en 2019, le second sur les objectifs et programmes opérationnels de Natura 2000 et le dernier sur la charte Natura 2000, engagement que les particuliers peuvent signer dans le cas de certaines activités.

#### **Tome 1 :**

Il regroupe le diagnostic du territoire. La présentation du territoire comprend un rappel sur les zonages environnementaux, l'ensemble des actions de gestion de l'eau, un volet sur le réchauffement climatique (aménagement, évolution des espèces) et un autre sur Ramsar, en précisant que le plan de gestion lié à la mise en œuvre de Ramsar est le document d'objectifs Natura 2000, ce qui évite un nouveau document. Il y a également un diagnostic socioéconomique sur l'agriculture, la conchyliculture, la sylviculture...

Le diagnostic conduit par les Chambres d'agriculture mentionne le nombre d'exploitations agricoles, les surfaces en MAE, et l'ensemble des actions sur les marais communaux. Il y a un volet sur la conchyliculture (20% de la production française sur le littoral) dont l'activité nécessite des aménagements, une bonne qualité de l'eau, la gestion de l'eau. Il y a un volet qui traite de la trame arborée (populiculture, sylviculture). Le Marais poitevin est la zone humide la plus boisée de France. On y retrouve les différentes surfaces et actions en forêt domaniale gérée par l'ONF. Il y a une synthèse sur les activités de plein air avec les différentes offres sur le littoral, qui peuvent amener des pressions sur la biodiversité ou des aménagements qu'il faut prendre en compte en Natura 2000.

Le tome 1 fait également état des dispositifs communaux et régionaux d'aménagement du territoire. Il mentionne les différents documents liés à la gestion de l'eau et à la prévention des inondations (SDAGE, 3 SAGE, différents syndicats mixtes gemapiens). 6 contrats territoriaux opérationnels assurent la gestion et l'entretien du marais. Ces programmes contribuent à la mise en œuvre du DOCOB.

Au titre des directives oiseaux et habitats, on comptabilise environ 180 espèces inscrites à leurs annexes. Une dizaine d'espèces non issues des directives européennes, mais qui ont une importance

pour le territoire comme l'anguille, le brochet et différents mammifères ou insectes ont été ajoutées. Pour la conservation ces 190 espèces, le territoire a une responsabilité au niveau national.

Une cartographie des habitats a été menée et on recense 33 habitats naturels. Cela inclut une vingtaine d'habitats d'intérêt communautaire avec les prairies, les boisements humides, les habitats littoraux (dunes, vasières, prés salés). Ce document fait aussi la synthèse de toutes les stratégies environnementales qui sont mises en œuvre sur le territoire (protections réglementaires, réserves, arrêtés préfectoraux de protection de biotope et autres dispositifs). 2 500 hectares sont la propriété d'organismes œuvrant pour la conservation de la nature (conservatoire du littoral, LPO, conservatoires d'espaces naturels...). 2 900 hectares bénéficient de contrats qui contribuent à la mise en œuvre de Natura 2000 et des actions environnementales : marais communaux en pâturage collectif et sous convention de gestion, forêt de Longeville avec son plan de gestion spécifique. La carte du parc naturel marin montre que les territoires se chevauchent et qu'une articulation entre DOCOB Natura 2000 Marais poitevin et plan de gestion du parc marin est nécessaire.

### **Tomes 2 et 3**

Ils traitent du programme d'actions et de la charte Natura 2000. Le premier document d'objectifs était composé de 48 fiches actions. Le nouveau document plus concis en compte 31. Les fiches actions sont des documents normés où on parle de restauration d'habitats, de suivi, d'évaluation ou d'actions de sensibilisation. Un document d'objectifs se base sur des objectifs de développement durable déclinés en objectifs opérationnels. Il y a ainsi 6 grands objectifs : gérer et restaurer les habitats, protéger les habitats et les espèces, suivre l'évolution, l'animation du document d'objectifs, accompagner l'ensemble des acteurs pour qu'ils s'approprient Natura 2000 et les activités. Le dernier objectif porte sur la valorisation du territoire, avec tout ce qui peut être fait notamment dans la labellisation Ramsar.

3 fiches portent sur les milieux littoraux. La première vise à préserver les habitats d'estran, les prés salés, les vasières, les zones sableuses. Une autre concerne les habitats dunaires avec 1 500 hectares de dunes, plus 1 000 hectares de dunes boisées, et des enjeux d'espèces. La dernière concerne tous les aménagements touristiques, de canalisation du public : les ganivelles posées sur les dunes de la Tranche et Longeville, aussi bien par l'ONF, les conservateurs de réserve ou le Parc à la pointe de l'aiguillon permettent au public d'accéder aux plages tout en ne détruisant pas les habitats naturels. Ensuite, il y a les habitats de lagunes avec la RNN de la casse de la Belle Henriette, le bassin de la pointe de l'aiguillon ou certaines claires ostréicoles sur les communes de Charente-Maritime juste en dessous de la baie de l'aiguillon. Des fiches évoquent les actions de sensibilisation, les animations grand public.

Concernant les milieux aquatiques, une fiche action porte sur la qualité de l'eau et vise à augmenter le rôle d'épuration du Marais poitevin. Il existe une dizaine de dispositifs de suivi de la qualité de l'eau du Marais poitevin portés par différents partenaires; l'objectif est de regrouper la donnée pour connaître l'évolution de la qualité d'eau. Une autre fiche action concerne la gestion de la ressource en eau, évoquée précédemment, avec l'idée de cette gestion différenciée des niveaux d'eau, plus haute en hiver et plus basse en été, compatible avec l'ensemble des usages. Une fiche action traite de la restauration et de la fonctionnalité des milieux aquatiques : les travaux de gestion (curages, aménagements de berges, travaux d'égagement) peuvent contribuer à répondre aux enjeux du DOCOB

et sont mentionnés pour rendre les CT opérationnels compatibles avec les enjeux Natura 2000 et disposer de documents cohérents et opérationnels.

Deux fiches traitent des habitats prairiaux :

Une fiche pour poursuivre et améliorer les actions sur les prairies : l'accompagnement des agriculteurs sur les pratiques agricoles dont le parasitisme, la gestion des dépressions humides qui sont des lieux pour la biodiversité assez intéressants.

La seconde porte sur les marais communaux. Le Marais poitevin compte encore 2 200 hectares de marais communaux en pâturage collectif portés par 22 communes. L'idée est de garantir la pérennité et le fonctionnement de ces marais. De nouvelles surfaces communales sont régulièrement remises en prairie et en pâturage collectif.

Les enjeux Natura 2000 reposent sur de nombreux habitats. Il y a des volets plus spécifiques sur la préservation des boisements et de la trame arborée, notamment l'accompagnement de la populiculture, l'ensemble des travaux de plantation et de gestion des haies (plantées par les communes et les communautés de communes, qui participent aussi à la mise en œuvre du DOCOB). Il y a également des actions sur les micros habitats comme les tourbières alcalines, les roselières, les coteaux calcaires et les mégaphorbiaies. Il s'agit pour ces dernières d'une association de plantes qui poussent sur les marais tourbeux à l'est du Marais poitevin.

On dénombre 15 à 20 000 hectares de cultures en site Natura 2000 et, avec les chambres d'agriculture, un travail sur les actions environnementales dans les espaces cultivés a été initié : il vise à diversifier les plantes dans les bandes enherbées, recréer des bassins de décantation de drainage, et aussi diffuser l'action de protection des espèces. Un volet porte sur la protection des busards avec une centaine d'agriculteurs qui tous les ans participent à la protection de ces rapaces nicheurs.

6 ou 7 fiches actions concernent les groupes d'espèces pour lesquelles le Marais poitevin a une responsabilité. A titre d'exemple, il s'agit d'un des trois derniers sites en France où on retrouve la guifette noire. Le Marais poitevin est connu au niveau international pour l'hivernage notamment des limicoles et anatidés sur le littoral. Un volet plus spécifique concerne les chauves-souris qui bénéficient de l'ensemble des actions sur la trame arborée.

D'autres fiches actions portent sur les fleurs patrimoniales, les mammifères semi-aquatiques comme la loutre d'Europe ou le vison d'Europe, ainsi que la libre circulation piscicole portée par l'Institution ou les syndicats mixtes gemapiens sur le Lay, la Sèvre, la Vendée, etc.

Le DOCOB intègre aussi un volet réglementaire à travers l'ensemble des mesures de protection, les études d'incidences, l'accompagnement des sites protégés, des réserves. L'objectif est de veiller à une cohérence de ces politiques dans un but de développement économique et de conservation de la nature.

Il existe plusieurs mesures regroupées au sein d'une fiche pour accompagner l'ensemble des acteurs dans leurs politiques et leurs projets. On peut s'appuyer pour cela sur la maîtrise foncière (les micro-habitats peuvent ainsi être acquis pour favoriser leur gestion). Une autre fiche traite de la renaturation de certains sites (pointe de l'Aiguillon, etc.).

Un volet connaissance, centré sur l'observatoire du patrimoine naturel est inclus. Les suivis biologiques doivent évaluer l'efficacité des actions réalisées. Il faudra également mettre à jour la cartographie des habitats.

Les études d'incidence constituent une procédure réglementaire. En 2021, 130 porteurs de projet ont été accompagnés.

Un volet consacré à la sensibilisation – communication vise à informer sur les enjeux Natura 2000 à travers différentes animations mises en place sur le territoire par les acteurs. Dans le même état d'esprit, une fiche porte sur la prise en compte de la biodiversité dans les activités socioéconomiques, dont certaines sont déjà très bénéfiques pour l'environnement, alors que d'autres sont à améliorer. Par exemple, il ne faut pas interdire tous les mouillages de bateaux à la Tranche-sur-mer, mais ils ne doivent pas dégrader les récifs d'Hermelles. Une fiche action spécifique sur Ramsar indique que le document d'objectifs fait office de plan de gestion du futur site Ramsar. Pour finir, une charte Natura 2000 permet à des propriétaires privés de s'engager pour des parcelles sur le littoral, les prairies, les boisements, les roselières, les peupleraies où ils développent des pratiques respectueuses de l'environnement, notées dans les chartes, et qui ouvrent droit à des exonérations notamment fiscales. Si une manifestation sportive s'organise dans le Marais poitevin, la charte s'assure que les déchets seront triés, les chemins respectés, etc.

Concernant le budget, en termes d'animations du DOCOB, d'animations associées ou de mise en œuvre, le budget annuel est de 6 M€, dont 5 M€ dirigés vers les MAE. A cela s'ajoutent les financements associés, apportés par les acteurs du Marais poitevin (hors PNR et EPMP) en mobilisant leurs outils.

**Monsieur Johann Leibreich** note que le document d'objectifs est disponible en ligne. Cette présentation se veut très synthétique mais il y a de nombreuses actions et acteurs qui s'efforcent de travailler ensemble et de mettre en place des actions cohérentes.

**Monsieur Alain Texier** précise, concernant les fiches actions, que le dernier groupe de travail a eu lieu en mars 2021. Les fiches ont été mises en ligne d'avril à septembre 2021. L'automne 2021 a permis de les finaliser.

**Monsieur Fabrice Enon** considère que le contexte juridique a évolué depuis 2003. Ainsi, on ne parle plus de syndicats de marais, mais d'associations syndicales. Il manque peut-être la notion de GEMAPI et il propose de remplacer la terminologie syndicat mixte hydraulique par syndicat mixte gemapien. Ces derniers ont vocation à appliquer le DOCOB et anticiper sur le DOCOB. Au sujet du SDAGE, il évoque la fiche action hydraulique où on se focalise exclusivement sur les aspects nappe, oubliant les apports du bassin versant, or c'est une demande du SDAGE. Les travaux projetés vont participer à l'équilibre hydraulique du marais. Enfin, il pense que les maîtres d'ouvrage doivent pouvoir s'appuyer sur ce document d'objectifs. Il y a beaucoup de projets qui sortent (PAPI, PTGE) qui vont dans le sens du DOCOB. Sur les mesures d'accompagnement PAPI, le SMVSA est en train de développer une centaine d'hectares dédiés à la biodiversité, à la création de milieux, et il a des difficultés à accrocher les études d'impact au DOCOB. Il faut mettre davantage de liens entre les espèces cibles et la dernière fiche qui parle des mesures d'accompagnement (fiche 22, qui n'est pas assez citée dans toutes les fiches espèces). Finalement, pour le drainage, il y a des demandes du territoire pour cumuler

traitement des drainages et mesures d'accompagnement. La difficulté est le dimensionnement : il y a un besoin de s'appuyer sur quelqu'un pour dire comment faire ces mesures d'accompagnement drainage, et il n'y a rien actuellement (quelle surface par rapport au pourcentage d'hectares drainés, qu'est-ce qu'on met comme linéaire de fossé, comme surface...).

**Monsieur Johann Leibreich** indique que ces suggestions seront intégrées au mieux dans le texte. Il y a besoin d'un conciliabule sur les mesures compensatoires. Cela nécessitera un atelier sur le sujet avant d'être intégré dans le DOCOB.

**Monsieur Alain Texier** indique que les PTGE ont été ajoutés dans la fiche 22 « accompagnement des politiques publiques ». La fiche « milieux cultivés » aborde l'accompagnement technique de création de milieux aquatiques dans les plans d'eau de drainage. Il est possible d'ajouter l'accompagnement des mesures de drainage dans cette mesure 22, mais cela nécessitera ultérieurement une vraie réflexion, d'autant que ce ne sont pas les animateurs qui définissent les mesures compensatoires, qui sont soumises à une réglementation bien spécifique.

**Monsieur Guillaume Berland** évoque le déploiement de la fibre optique en Vendée. Dans sa commune de Doix-les-Fontaines, le chantier est à l'arrêt puisque l'implantation des poteaux au sein de la zone Natura 2000 et du Parc pose problème.

**Madame Séverine Vachon** rappelle que cette procédure est soumise à étude d'impact donc un positionnement sera pris par les services concernés pour déterminer les modalités de déploiement de la fibre. Elle va de toute les manières se déployer, et donc il faudra bien trouver des solutions.

**Monsieur Berland** demande s'il y a des aides du parc ou de l'EPMP s'il faut passer en enfouissement de réseaux.

**Madame Séverine Vachon** répond par la négative. Il n'y a pas d'aide qui existe sur ce point particulier. Lorsqu'il y a enfouissement, généralement c'est à la charge des communes.

**Madame Odile Cardot** indique que les règles évoquées sont liées au site classé et non liées à la politique Natura 2000.

**Un Intervenant** indique qu'à proximité de la réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré, une extension du droit de préemption du conservatoire du littoral a eu lieu. Le conservatoire du littoral aurait ainsi le droit de préemption, sans que les propriétaires et les exploitants n'en aient été avertis.

**Monsieur Éric Perrin du Conservatoire du littoral** précise que c'est le département qui met en place le droit de préemption, dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles ». Le département en est le premier bénéficiaire et le conservatoire en deuxième rang. Normalement, pour la création d'une zone de préemption dans le département, la Chambre d'agriculture est aussi sollicitée.

**Madame Fleury**, maire de Saint-Denis-du-Payré, complète en indiquant qu'actuellement, il n'y a aucune préemption. Cela est à l'état de projet, mais ce n'est pas encore établi. La concertation se fera, ce n'est que le début de l'étude. Dans ce cadre, l'Etat projette de réunir tout le monde.

**Madame Nadine Pelon**, de la Chambre de l'agriculture, confirme ces dires. Aucune extension n'est faite aujourd'hui. Lors de la dernière réunion du comité de suivi, où était présente Madame la sous-Préfète, il a été dit qu'il y aurait des ateliers mis en place avec les différents acteurs du territoire. Au niveau de la Chambre, le dossier est suivi de près et effectivement, les exploitants et les propriétaires seront informés dès qu'il y aura quelque chose.

**Monsieur Alain Texier** indique que le CRC a demandé également des modifications à la marge.

### **Procédure de validation du document d'objectifs**

Dans la procédure de validation du document d'objectifs, une présentation a eu lieu devant le conseil scientifique régional de la protection de la nature de Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier a émis un avis reçu début mars avec différentes demandes d'amélioration qui seront apportées. L'avis du CSRPN est téléchargeable sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le CSRPN a d'abord souligné la qualité du document et notamment les efforts de vulgarisation. Il demande quelques modifications dans le texte, des mises à jour et compléments. Le CSRPN conclut par un avis favorable à ce document sous réserve de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels avec notamment un tableau phytosociologique.

**Monsieur Johann Leibreich** indique que si la majorité des remarques est mineure, ce n'est pas le cas pour celle portant sur la cartographie. Une première cartographie a été faite au début des années 2000. Une nouvelle cartographie est sortie en 2015 et a demandé un travail énorme, le site Natura 2000 étant un des plus grands de France. Une question de fond réside dans la méthodologie suivie pour cartographier les habitats. Le travail a été fait, en partie, par télédétection, mais en décalages avec les méthodes proposées par les Conservatoires botaniques. Aujourd'hui il convient d'enrichir cette cartographie avec des analyses phytosociologiques. Ce travail va être fait en lien avec les CBN. Ce n'est pas un sujet figé, la validation du DOCOB aujourd'hui n'est pas une fin en soi.

**Monsieur Landais** indique qu'avec les premières cartographies en 2003, des zones artisanales ont été mises en Natura 2000. Ces terrains n'ont aucun intérêt environnemental, il y a des entreprises dessus.

**Monsieur Alain Texier** répond que la fiche action animation met en évidence quelques soucis relatifs aux périmètres. Il est prévu une mesure pour adapter le périmètre du site Natura 2000 pour ces cas-là. Le site peut aussi être agrandi pour intégrer des milieux naturels qui ne peuvent pas bénéficier aujourd'hui de contrats Natura 2000. Un délai de trois ou quatre ans est nécessaire car la procédure réglementaire de modification prend du temps et nécessite un avis ministériel.

**Monsieur Patrick Blanchard** demande s'il est encore possible d'apporter quelques petites modifications mineures notamment au niveau de la charte. Il y a des incohérences dans les engagements par rapport aux contrôles et aussi une nécessité de mise à jour des références réglementaires.

**Madame Odile Cardot** répond que cela est possible. La mesure concernant la populiculture a été concertée en Charente-Maritime à la demande de la DDTM, mais la concertation avec la Vendée n'a pas encore eu lieu. Il est bon que Monsieur Blanchard qui a longuement travaillé sur le premier document d'objectifs et la première charte Natura 2000, puisse au titre du CRPF les accompagner pour cette dernière mouture de la charte.

**Monsieur Alain Texier** indique que dans le volet réglementaire du diagnostic, les références datent de 2019. Les textes ont pu évoluer depuis.

**Monsieur Johann Leibreich** indique que les demandes de modification de complément doivent pouvoir faire l'objet de discussions après aujourd'hui et de nouvelles intégrations.

**Madame Aurore Perrault** indique que la DREAL Nouvelle-Aquitaine a financé une mission au Parc naturel marin pour compléter les volets marins des DOCOB des sites mixtes. Ces sites ont une partie terrestre et une partie marine. Cela concerne tous les grands sites des marais littoraux de Charente-Maritime. C'est une mission qui va débuter prochainement en 2022, qui va apporter un appui méthodologique aux animateurs de sites Natura 2000 selon leurs besoins, pour mettre à jour le volet marin des DOCOB.

**Monsieur Johann Leibreich** indique avoir reçu très récemment une demande de mettre en accord les DOCOB des sites Natura 2000 rétro-littoraux avec les documents de gestion des parcs marins. Cette demande est arrivée tardivement donc il faut savoir d'une part que le volet marin a été intégré du mieux possible dans le présent DOCOB et que le travail qui doit être fait en lien avec le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis va commencer. Les compléments seront apportés ultérieurement dans la mesure où le Parc aura effectivement réalisé ce travail complémentaire.

**Monsieur Laporta** demande si la réglementation liée à Natura 2000 s'applique également au parc ou si elle est complémentaire avec celle du parc. En cas par exemple de modification d'infrastructures routières de manière conséquente, il se demande qui seraient les financeurs des études d'incidence. Il observe également qu'il y a une marge de progression concernant les efforts de promotion auprès du grand public dans le document, et félicite les auteurs pour leur travail.

**Madame Séverine Vachon** indique que la réglementation s'applique de la même manière pour le Parc que pour l'ensemble des acteurs du territoire. Sur le deuxième point, le projet du raccordement entre la Charente-Maritime et la Vendée est un projet très ancien mais qui se concrétise par une volonté des départements de la Charente-Maritime et de la Vendée. Il y aura une étude d'impact. Le Parc y participera si les départements et les services de l'Etat le souhaitent.

**Monsieur Alain Texier** confirme qu'il y aura une étude d'impact. Elle prendra en compte les objectifs du DOCOB Natura 2000 sachant que sur le tronçon Fontenay - l'Île-d'Elle, très peu de parties sont dans le site Natura 2000. Un projet de déviation de Marans est en discussion avec le département de Charente-Maritime. Le Parc, si les départements le souhaitent, peut se mobiliser en accompagnement dans les études biologiques et la définition de la procédure « Eviter – Réduire-Compenser ». Cela a été mentionné dans la fiche action d'accompagnement des politiques publiques, et sur l'ensemble des travaux routiers. D'autres projets sont aussi en réflexion et déjà intégrés. Les remarques du Parc marin de juillet 2021 ont été intégrées. Dans les outils d'évaluation, le bilan à 3 ans inscrit permettra de rectifier à la marge les fiches pour réintégrer les compléments du Parc marin.

**Monsieur Rabillé** rappelle que la loi climat résilience implique d'avoir une stratégie concernant les aires protégées. Il demande si dans ce cadre, le Marais poitevin est concerné ou le site Natura 2000 ?

**Madame Séverine Vachon** indique que le Parc est en train de travailler à cette stratégie. On est obligé de répondre dans les mois qui viennent, donc c'est en cours.

**Monsieur Alain Texier** indique qu'elle est déjà prévue dans la fiche action réglementaire pour éviter de remodifier le document d'objectifs. Il y a une stratégie nationale et deux régionales (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire). La plupart des acteurs comme le Parc, l'OFB, la LPO seront sollicités pour y répondre. Les deux stratégies régionales seraient portées dans le document d'objectifs pour essayer de travailler sur une stratégie commune et d'agréger les deux politiques régionales pour gagner en simplicité et en lisibilité. De plus, la stratégie du Parc marin de création de « zone de protection forte » sera aussi à intégrer. Il sera proposé de fusionner sur le territoire les différentes réflexions d'aires protégées.

**Monsieur Johann Leibreich** indique que le document sera encore enrichi. Des initiatives nationales interviennent régulièrement et l'outil devra être adapté. Ces stratégies de protection forte sont en train d'émerger à nouveau.

**Un intervenant** évoque le maintien de l'élevage extensif dans le marais. Il indique qu'il y a toujours les mêmes plafonnements, les mêmes primes compte tenu de l'inflation et il s'estime perdant. Il faudrait une rétribution beaucoup plus intéressante pour l'éleveur extensif. L'élevage dans le marais disparaît de plus en plus. L'éleveur devrait toucher des MAEC pour la durée de son exploitation ou de son bail.

**Monsieur Johann Leibreich** indique que la problématique est présente depuis de nombreuses années. C'est un cadrage européen, qui prévoit 5 années dans les textes. Il confirme être en contact avec les DRAAF. Cette fois-ci, la programmation va être cadrée fortement par le niveau national. Il aura peu la main sur le paramétrage du nouveau programme agroenvironnemental. Les instructions vont leur parvenir progressivement cette année pour la construction du nouveau programme en 2023. L'EPMP intervient autant que possible, comme pour la programmation précédente, à tous les niveaux : mesures, périmètre, montants, plafonnements, mais les marges sont réduites. Il y a assez peu de temps. Il y a 3 ans, une mission nationale avait été menée sur le financement de l'élevage extensif en zone humide. Des territoires expérimentaux ont été établis. Une extension de ces territoires expérimentaux pourrait être proposée.

**L'intervenant** indique qu'il faudrait en parler aux préfetures. Il souhaite un contrat avec l'éleveur pour une durée plus longue. Dans les projets d'investissements, si le contrat MAEC ne se reconduit pas, continuer leur activité devient difficile.

**Monsieur Leibreich** garantit que les différentes demandes seront remontées. Il indique que les contrats resteront des contrats de 5 ans.

**Monsieur Philippe Berthelot** pense qu'on ne mesure pas vraiment la gravité de ce qui se passe, à savoir la disparition de l'élevage. Il est étonné d'entendre parler d'atouts alors que sur ces zones Natura 2000, notamment là où il y a des prairies, la plupart des gens considèrent que ce sont encore des contraintes puisqu'il n'y a pas la possibilité de faire ce qu'on veut. En 5 ans, on a perdu entre 600 et 700 000 vaches ; il reste peu de moutons. Il y a urgence parce que la pyramide des âges des éleveurs est très élevée et les jeunes n'ont plus envie de s'embêter à faire de l'élevage. Il ne sait pas ce que la zone deviendra sans élevage. Il y a des choses affolantes au niveau du marché des céréales, ce qui marginalise l'élevage. Il a connaissance de 3 000 hectares qui n'ont pas eu de contrat. Ce n'est pas encourageant.

**Monsieur Leibreich** partage cette opinion et rappelle que l'EPMP fait tout ce qu'il peut pour soutenir l'élevage dans ces territoires. Le projet agroenvironnemental et climatique actuel qui s'achève cette année a été construit pour soutenir les éleveurs, en particulier extensifs sur des surfaces prairiales en marais.

**Madame Séverine Vachon** indique que côté Parc, la dynamique et le soutien sont les mêmes. Les parcs travaillent depuis de nombreuses années en soutien aux éleveurs et en animateurs à travers cet outil pour accompagner les éleveurs notamment sur la contractualisation. En effet, il y a peut-être moins de surface contractualisée et pour autant l'objectif du Parc c'est bien de poursuivre l'action menée d'animation pour préserver l'élevage. Économiquement c'est quelque chose d'important sur le territoire. Cette problématique est nationale. Les parcs sont contributeurs aussi de décisions des élus.

## **Validation du DOCOB**

**Monsieur Johann Leibreich** rappelle qu'il y a encore des contributions en cours, des travaux à mener concernant la partie marine, des travaux à venir sur la cartographie en lien avec les CBN. Il propose de valider le document d'objectifs du site Natura 2000 du marais poitevin.

*Un participant s'oppose à cette validation.*

*Quatre participants s'abstiennent.*

*Les autres membres présents et qui sont membres du COPIL sont présumés être favorables à ce document d'objectifs.*

**Monsieur Leibreich** remercie les membres de leur participation. Le travail va se poursuivre et les différents compléments seront intégrés au document d'objectifs qui sera transmis ensuite aux services de l'Etat et sera soumis à consultation du public, ce qui permettra aux membres de s'exprimer sur ce document d'objectifs avant qu'il soit transmis au préfet pour prise de l'arrêté.

**Monsieur Alain Texier** précise que les demandes de modifications doivent parvenir courant mars-avril au PNR. Les modifications demandées, en amont du Copil par le CRSPN, le CRC et le SMVSA sont en cours.

**Madame Séverine Vachon** adresse ses remerciements pour le travail fourni par les services du parc et de l'EPMP, et à travers Monsieur Leibreich tous les opérateurs de l'EPMP. Elle remercie l'Etat pour l'engagement à mobiliser les moyens financiers nécessaires pour assurer cette animation, ainsi que les agents du Parc.

Le Président



Johann LEIBREICH

## Organismes et personnes présents :

Nom Prénom	Organisme
Johann Leibreich	EPMP
Simon-Pierre Guilbaud	EPMP
Maxime Rouches	EPMP
Séverine Vachon	PNR Marais poitevin
Alain Texier	PNR Marais poitevin
Odile Cardot	PNR Marais poitevin
Aurore Perrault	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Roger Marot	Mairie de Longèves
Francis Percot	Fédération des syndicats de marais
Hughes Lelong	Mairie de Nalliers
Léna Warnitz	Sydev
Laurence Ferré	ADEV
Paul Amboise	ONF
Denis la Mache	Mairie de Saint Sigismond
Philippe Gaffez	DDT 79
Pierre de Bouët du Portal	RNN de Saint-Denis-du-Payré LPO
Philippe Berthelot	Chambre d'agriculture 17
Fabrice Enon	SMVSA
David Neau	Maire de Saint-Benoît-sur-Mer
Yveline Thibaud	Conseil Régional des Pays de la Loire
Éric Perrin	Conservatoire du Littoral
Gaëlle Fleury	Mairie de Saint-Denis-du-Payré
Emmanuel de Lepinay	Coordination rurale
Marie-Noëlle Bève	DDTM 85
Benoît Berland	Mairie de Doix-lès-Fontaines
Jacky Ricard	Mairie de Grues
Arthur Brunaud	Communauté de communes Pays de Fontenay-le-Comte
Jean-Marie Landais	Mairie de Triaize
Jannick Rabillé	VGL et Syndicat mixte bassin du Lay
Bruno Giraud	Chambre d'agriculture
Jean-François Gaillard	FDSEA 17
Henri Bonnet	Propriété agricole 17
Marie Duclosson	CEN Nouvelle-Aquitaine
Régis Gallais	RNN Baie de l'Aiguillon OFB
Sophie Gouel	Département de la Vendée
Christelle Beaujeon	Association Hier Aujourd'hui Demain – l'Île d'Elle
Francis Laporta	Association Hier Aujourd'hui Demain – l'Île d'Elle
Fabien Billard	Mairie de l'Île d'Elle
Patrick Blanchard	CRPF Bretagne Pays de la Loire
Nadine Pelon	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Sébastien Mériaux	Chambre d'agriculture 17/79
Yan Dubs	ASA Marais Nalliers-Mouzeuil-Le Langon
Nathalie Ollivier	DDTM 17
Guislain Graillet	DDTM 17